



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 2/2008

**ANNÉE : 2008**

**DIFFUSE LE  
24 janvier 2008**

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex  
Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : [www.lozere.pref.gouv.fr](http://www.lozere.pref.gouv.fr)

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE

## Recueil des actes administratifs spécial N° 2/2008

### Sommaire

1.	Gestion administrative et financière .....	3
1.1.	(02/01/2008) - N° 2008-002-008 du 2 janvier 2008 modifiant l'arrêté n° 06-0748 du 29 mai 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'Équipement de la Lozère .....	3

# 1. Gestion administrative et financière

## **1.1. (02/01/2008) - N° 2008-002-008 du 2 janvier 2008 modifiant l'arrêté n° 06-0748 du 29 mai 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'Équipement de la Lozère**

### MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES

*Direction départementale de l'Équipement*  
de la Lozère  
Direction

ARRETE n° 2008-002-008 du 2 janvier 2008  
modifiant l'arrêté n° 06-0748 du 29 mai 2006  
portant réorganisation de la direction départementale de l'Équipement de la Lozère

la préfète  
chevalier de la légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et régions,

VU l'arrêté du préfet n° 06-0748 du 29 mai 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'Équipement de la Lozère

VU l'avis du Comité Technique Paritaire Local en date du 6 décembre 2007,

VU les rapports du directeur départemental de l'Équipement portant réorganisation des services en date du 6 décembre 2007,

SUR proposition de la Secrétaire Générale,

ARRETE

#### **Article 1 :**

L'article 5 de l'arrêté préfectoral n°06-0748 du 29 mai 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'Équipement est modifié ainsi qu'il suit :

#### **Article 2 :**

Le Secrétariat Général, prestataire de service interne, est chargé du pilotage des dossiers transversaux articulés autour de la gestion de proximité des ressources humaines et des moyens, de l'assistance juridique et de la gestion des contentieux. Il est en outre chargé des avis dans le cadre du contrôle de légalité.

Il est composé de deux pôles et d'une cellule :

un pôle « gestion des ressources humaines et financières » chargé de l'ensemble des tâches inhérentes :

- . à la gestion de proximité des agents,
- . au suivi des effectifs et des activités,
- . à la comptabilité centrale avec la création d'un bureau facturier,
- . au conseil de gestion, management et modernisation,
- . à l'action sociale et à la médecine de prévention,
- . à la formation et à la communication.

un pôle « informatique-logistique ».

une cellule « contentieux et conseil juridique », dont l'organisation et le fonctionnement sont inchangés.

**Article 3 :**

Cette nouvelle organisation est mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour ce qui concerne le pôle « ressources humaines et financières » et le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour ce qui concerne le pôle « informatique – logistique ». Ces deux étapes de réorganisation donneront lieu à des décisions successives du directeur départemental de l'Équipement.

**Article 4**

Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°06-0748 du 29 mai 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'Équipement sont inchangés.

**Article 5 :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture et le directeur départemental de l'Équipement sont chargés de l'application de ces dispositions, chacun en ce qui les concerne.

Signé

Françoise DEBAISIEUX